

EDITO Renaud avait raison !

Après les événements du 13 novembre, il est difficile de qualifier ce qu'on ressent. Par contre ce qu'on peut aisément qualifier c'est l'attitude du gouvernement : inacceptable, haïssable, ignominieuse, infâme, écœurante.

Sous couvert de protection et de lutte contre le terrorisme, le gouvernement s'autorise des dérives sécuritaires (interdiction de rassemblements, perquisitions et violences policières) auxquelles on ne peut souscrire. Sous couvert d'état d'urgence, le PS impose une politique forte et fascisante, comme si ces attentats étaient pour lui le seul moyen d'exister, mais aussi afin de museler le mouvement social et faire avancer les contre-réformes.

Cette République et cette démocratie, si largement portée aux nues par ceux-là mêmes qui utilisent des procédés policiers pour réprimer toute manifestation ou rassemblement pacifique, sont atteintes par une restriction patente de nos libertés fondamentales. Au sein de l'éducation nationale, c'est le droit syndical même qui a été remis en cause, nous interdisant de nous rendre en formation, sauf celle du collège bien sûr !

Les rassemblements autour de la COP 21 se sont soldés par ce révoltant constat : 317 interpellations et 174 gardés à vue. Le 28 novembre à Nancy, les quelques « enragés » qui ont bravé l'interdiction de rassemblement pour rendre hommage aux victimes ont été encerclés par la police pour éviter tout débordement.

« La France est un pays de flics à tous les coins de rue y'en a 100 pour faire régner l'ordre public ils assassinent impunément » (Hexagone).

Etat d'urgence, dérives, abus et bavures, t'as un doute ? Regarde ici :

https://wiki.laquadrature.net/État_urgence/Recensement



Photo : Lucile Nabonnand

Éducation SUD Lorraine

Info

BULLETIN LOCAL D'INFORMATION SYNDICALE

Numéro 22 - Janvier 2016

ISSN : 2104-1547 - CPPAP : 1016 S 08325

Dir. de la publ. : Roberto Toscano

Editeur : SUD Education Lorraine 4 rue de Phalsbourg 54000 Nancy

Imprimé par SUD Education Lorraine

Périodicité trimestrielle

SOMMAIRE

- p.1 : Édito
p.2 : Au ministère, on va leur... + Division 1er degré...
p.3 : Écoles en REP+ : plus de com' que de moyens ! + ...
p.4 : Agenda + Victoire pour les chômeurs !

PERMANENCES SYNDICALES

Lundi Mercredi Vendredi
de 14h à 17h

4 rue de Phalsbourg - Nancy

Téléphone : 03 83 35 01 48

SUD Éducation Lorraine :
sudeduclor@gmail.com

SUD Éducation 57 :
sudeduc57@gmail.com

SUD Éducation 88 :
sudeduc88@gmail.com

SUD Éducation 54 :
sudeduc54@gmail.com

SUD Éducation 55 :
sudeduc55@gmail.com

Site académique : <http://sudedulor.lautre.net/>

Site fédéral : www.sudeducation.org

**POUR L'ABROGATION DE LA
RÉFORME DU COLLÈGE, DE LA RÉFORME DES
RYTHMES SCOLAIRES, POUR DES MOYENS
DÉCENTS, CONTRE LA CASSE DES STATUTS**

**TOUS-TES EN GRÈVE
LE 26 JANVIER 2016**

**Rassemblements et manifestations
pour les lieux et heures, consultez notre site**

<http://sudedulor.lautre.net/>

« Il y a une lutte des classes, évidemment, mais c'est ma classe, la classe des riches, qui mène la lutte. Et nous sommes en train de gagner. » Warren Buffet, troisième homme le plus riche du monde

Union
syndicale
Solidaires

Au ministère, on va leur arracher leurs dossiers, leurs chemises !

Quatre mois après la promulgation de la contre-réforme Collège 2016, qui s'inscrit dans la politique générale de régression sociale menée par le gouvernement (destruction de l'école publique, du statut du fonctionnaire et du droit du travail), les enseignantEs lui restent très majoritairement hostiles. Le gouvernement demeure cependant déterminé à la faire passer en force et veut imposer à touTEs les professeurEs de collège cinq journées de formation obligatoire (étalées sur une vingtaine de jours) qui visent à les diviser, à les infantiliser, à les démobiliser et à les formater. Pour l'empêcher, ces personnelLEs doivent opposer un refus catégorique à ce bourrage de crâne imposé.

Comme touTEs travailleur-EUSEs, les enseignantEs ont droit à une formation continue : c'est le devoir de leur employeur que de leur en proposer une, mais il n'a pas à leur en imposer – et à les priver ainsi des stages librement choisis.

En le faisant, il ne vise nullement à leur être utile, car les « sept thématiques » retenues par le ministère relèvent clairement de l'endoctrinement, du management entrepreneurial, et de l'opium pédagogique : loin d'être instructive, leur vertu est doctrinaire et disciplinaire !

Pour rappel, le bilan sur la réforme du lycée, désastreuse, n'est toujours pas paru et est repoussé depuis de longs mois.

Rien n'a été fait depuis 2012 pour

remédier aux difficultés rencontrées par nos collègues qui, au quotidien, peuvent mesurer les conséquences de cette réforme et le caractère inopérant des dispositifs mis en place pour améliorer la réussite des élèves. Rien n'a été fait pour engager les modifications nécessaires pour remédier aux situations particulièrement critiques et urgentes : autonomie renforcée, fonctionnement de l'Accompagnement Personnalisé (AP), enseignement des langues vivantes et Évaluation en Cours d'Année (ECA), contrôle en cours de formation (CCF) en lycée professionnel. **De même, rien n'a été fait pour prendre en compte les graves difficultés engendrées par la réforme des STI2D, en particulier pour les personnelLEs qui voient leurs qualifications remises en cause.**

Pour faire passer en force ces formations, les inspections exercent des pressions sur les collègues pour qu'ils et elles deviennent formateurs-trices de leurs collègues. CertainEs se portent même volontaires pour devenir ces super-formateurs-trices ! **Ces pressions accentuent la division des équipes et la mise en place de hiérarchies intermédiaires** (ce que veut la réforme). Heureusement, les personnels s'organisent pour refuser cette préfiguration de la réforme du collège et ces « formations-propagande ».

Dans notre académie, les collègues ont boycotté les formations : refus de participer aux plénières avec les inspecteurs-trices, aux groupes de travail, diffusion à l'entrée de tracts et de badges... Par exemple, à Ludres, à Toul, à Raon-l'Étape, les collègues réunis ont refusé de participer aux groupes de travail. Les collègues se sont aperçu que les inspecteurs-trices étaient incapables de répondre à des questions simples portant sur une réforme qu'ils-elles ne maîtrisent pas.

La grogne monte ! La détermination des personnelLEs (le recours à la grève), leur organisation (coordination entre collèges du même bassin, débrayages) et leur solidarité (caisses de grève) peuvent abattre toutes ces barrières, amplifier la mobilisation, contraindre le gouvernement à retirer sa réforme et à écouter les propositions des enseignantEs.

Division 1er degré : conditions de travail en berne

Premier trimestre laborieux à la division du premier degré de la DSDEN 54 : réajustement des missions organisé de façon chaotique, perte des postes de contractuelLEs 10 mois, accroissement de la charge de travail, manque d'informations et de directives, aucun soutien de la hiérarchie...

Quelle chouette rentrée pour les gestionnaires ! Le bienfait des vacances a vite été oublié !

Le stress, les pressions engendrées par des échéances courtes et le manque de personnel provoquent une souffrance au travail qui se traduit par un mal-être, des problèmes de santé : dépression, épuisement, le tout dans une ambiance pesante.

D'une manière générale, les conditions de travail se sont dégradées au fil des années et chaque rentrée se fait avec appréhension.

Les tentatives de dialogue afin d'alerter la hiérarchie sur ces difficultés sont vaines. Les seules réponses apportées nous invitent à demander une mutation voire parfois à postuler dans le privé. En voilà une solution pour résoudre les problèmes évoqués ! Aucune remise en question de leur part ne peut être espérée.

Nous revendiquons l'amélioration de nos conditions de travail, la titularisation de tous les collègues précaires et l'augmentation de salaire significative basée sur la révision des grilles indiciaires.

Sécurité ou liberté : le pouvoir a choisi (pour toi)

Se servant des attentats du 13 novembre, le gouvernement vote l'état d'urgence pour 3 mois minimum. Multiplication des dérives et des bavures. Le gouvernement envisage aussi d' « interdire les connexions Wi-Fi libres et partagées », d' « interdire et bloquer les communications des réseaux TOR en France », d' « identifier les applications de VoIP et obliger les éditeurs à communiquer aux forces de sécurité les clefs de chiffrement »¹. T'avais dit *je suis Charlie* ?

C'est pas fini : le gouvernement a aussi étudié la possibilité d'ouvrir des centres de rétention pour les personnes fichées « S »², pour prévenir des menaces à la sécurité publique ou à la sûreté de l'État. Pire que Guantanamo, c'est la french touch. Notons que sur 20 000 fichés « S », la moitié sont qualifiés de « radicalisés islamistes ». Les autres ? C'est toi et moi.

¹ <http://www.numerama.com/politique/133795-wi-fi-interdit-tor-bloque-nouvelles-idees-au-gouvernement.html>

² http://www.lemonde.fr/societe/article/2015/12/09/le-gouvernement-envisage-des-centres-de-retention-pour-les-personnes-fichees-s_4827979_3224.html

Écoles en REP+ : plus de com' que de moyens !

La politique d'éducation prioritaire issue de la loi pour la refondation de l'École de 2013 a entraîné la création de 350 REP+. L'objectif est de « corriger l'impact des inégalités sociales et économiques sur la réussite scolaire par un renforcement de l'action pédagogique et éducative ». Le REP+ du Haut du Lièvre de Nancy a ainsi été créé il y a deux ans et regroupe le collège et les écoles du secteur. Mais le compte n'y est pas vraiment : à la rentrée 2015, seule une partie des moyens annoncés dans les 14 mesures-clés a été concrètement allouée.

Comme mesure-phare de cette réforme, le gouvernement a annoncé la création d'un poste supplémentaire « Plus De Maîtres Que De Classes » par école. En réalité, seuls 50% des moyens annoncés pour ce dispositif ont été pourvus à Nancy, car les écoles maternelles et primaires doivent se partager le PDMQDC. Ceci entraîne un « saupoudrage » de l'action pédagogique ainsi qu'une surcharge de travail et de concertation pour les collègues et le PDMQDC. De plus, ce poste n'est pas remplacé en cas d'absence, même pour un congé de longue durée.

Avec la pondération des heures enseignées, chaque enseignant-e du premier degré doit bénéficier de 18 demi-journées de concertation par an, en étant remplacé-e par trois « ziliens » membres de l'équipe pédagogique du réseau. Ainsi, seuls trois collègues - voire parfois deux - peuvent se concerter en même temps, ce qui entraîne en réalité une surcharge de travail, le partage des informations aux autres collègues devant se faire sur le temps personnel. La formation continue, elle, se limite à 3 journées et aux animations pédagogiques du mercredi après-midi...

Une mesure prévoit aussi « un accueil des parents chaque matin, pour mieux les associer à la vie de l'école ». Sur le terrain, les EVS de direction, en contrats CUI précaires, assuraient en partie cette mission, notamment lorsque le directeur ou la directrice est dans sa classe. Mais ces contrats, arrivés à terme, n'ont pas été renouvelés. Les parents peuvent toujours attendre qu'on leur ouvre la porte de l'école...

Aucun seuil fixe d'ouverture ou fermeture de classe en REP+ n'a été défini. Au contraire, le seuil de 15 élèves maximum en UPE2A (ancienne CLIN accueillant les élèves non francophones) a été supprimé, ces classes pouvant désormais accueillir autant d'élèves que les autres classes de l'école.

Aucune garantie n'a été donnée quant à la pérennisation des moyens issus des dispositifs RAR, puis ECLAIR, qui ont précédé les REP+ (assistantEs pédagogiques, professeurEs référentEs, ...). Les nouveaux REP+ non issus de ces dispositifs ne bénéficient d'ailleurs aucunement de ces moyens.

Enfin, le doublement de la prime ZEP (96 euros par mois pour un temps plein), déjà contraire à nos revendications sur les hausses de salaire pour tous, exclut les AVS travaillant en REP et REP+. De plus, cette mesure n'est entrée en vigueur qu'à la rentrée 2015, soit plus de deux ans après son annonce.

En conclusion, les équipes en REP+ subissent avec cette réforme une réelle surcharge de travail et de pression car la hiérarchie leur demande de mettre en place des dispositifs coûteux en temps et en énergie, et ce sans réels moyens supplémentaires.

La peste et le choléra

Parce que la gangrène fasciste se répand, dans les urnes et dans la rue, et grave ses idées nauséabondes dans de plus en plus de têtes, un décryptage est nécessaire.

Le 01/12/15, Gattaz déclare : "Je ne m'exprime pas sur la politique mais sur le programme économique du Front national" (FN), précise le patron du MEDEF. "Et là, je dis attention, car il me rappelle étrangement le programme commun de la gauche de 1981, et je ne suis pas d'accord, poursuit-il. Extrême droite, extrême gauche, c'est la même chose : Mélenchon-Le Pen, même combat. En 1981, ça nous a mis dans le mur pendant deux ans. Ne recommençons pas".

Comme d'habitude, ce guignol se moque du monde : d'abord en faisant croire que le FN va effectivement appliquer son programme

social (et là, tu fais campagne pour qui, Gattaz ?), ensuite en faisant croire que le patronat capitaliste ne se rangera pas très bientôt derrière le seul rempart qui le défendra encore : l'extrême droite. En effet, l'histoire montre que le grand patronat s'est toujours rangé du côté des fascistes lorsque la crise de confiance envers les partis traditionnels est à son comble. Donc tombez les masques ! Nul doute que le grand patronat, par le biais du MEDEF, saura suivre le sens du vent et s'aligner !!! Et pour nous, à la base, il va bien falloir serrer les rangs et RESISTER !

LA COLONNE DE LUTTE JURIDIQUE

Rémunération des ContractuelLes : arbitraire et disparité

L'Éducation nationale est le 1er employeur de précaires. Il leur impose des conditions de rémunération arbitraires et inégales.

Aujourd'hui, le montant de la rémunération des enseignantEs contractuelLes est fixé suivant un classement en 4 catégories en fonction des titres et des qualifications professionnelles du candidat³. Chaque catégorie est dotée d'indices minimum, moyen et maximum, mais c'est l'autorité administrative (rectorat) procédant à l'établissement du contrat qui détermine le classement et l'indice. Il y a donc des modalités très différentes entre académies avec des inégalités importantes dans l'application de la grille prévue par l'arrêté du 29 août 1989⁴. Les personnels qui interrogent la DPE5 de Nancy-Metz se heurtent au silence lorsqu'ils cherchent à comprendre un classement défavorable. Une démarche avec l'équipe syndicale pour envisager un recours administratif gracieux puis contentieux peut être une solution pour faire valoir ses droits.

La situation évolue avec la parution en décembre d'un nouveau décret qui fixe un cadre national réduisant les grilles de quatre à deux avec minima et maxima. Un classement automatique en fonction du diplôme détenu au-dessus ou en dessous de la Licence est mis en place. L'actuelle 2e catégorie deviendrait la catégorie de droit commun recouvrant les indices des trois catégories supérieures actuelles. Est-ce une avancée ? On doit en douter. Il y a fort à parier que les classements s'effectueront encore aux conditions les plus défavorables pour les collègues. Une nouvelle fois, revendiquons la titularisation immédiate et sans condition et l'arrêt du recrutement de personnels précaires.



Image : Lucile Nabonnand

3 Art 2, 4 et 5 du décret n°81-535
4 NOR: MENF8902002A

AGENDA

Assemblée Générale SUD Éducation Lorraine :

21/01 – 26/02 – 21/03 – 19/04 – 11/05 – 09/06 → si sur temps de travail, sur ASA avec convocation. Contactez-nous.

Formations syndicales :

✓ Droits des personnels

→ 4 février à St Dié des Vosges

→ 5 février à Nancy

✓ Santé et travail / Conditions et Souffrance au travail

→ 29 février et 1er mars – Pont-A-M.

✓ Salaire à vie – conférence gesticulée

→ mi-mars 2016, 2 jours – Nancy

✓ Antifascisme et anti-néoconservatisme

→ fin mars 2016, 1 jour – Nancy

✓ Antihierarchie

→ mi-mai 2016, 1 jour – Nancy

✓ Vivre la classe coopérative, pratique pédagogique émancipatrice

→ fin avril 2016, 2 jours – Nancy

Les dates de ces formations seront fixées prochainement.

N'hésitez pas à consulter régulièrement le site de SUD Éducation Lorraine ici :

<http://sudedulor.lautre.net/>

Modalités pratiques sur notre site : <http://sudedulor.lautre.net/spip/spip.php?rubrique77>

Victoire pour les chômeurs !

Sous prétexte d'"incitation au retour à l'emploi", la convention Unédic sur l'assurance chômage signée en mars 2014 par les "partenaires sociaux"⁵ avait conduit à 400 millions d'euros d'économies sur le dos des chômeuses et des chômeurs, sans contrepartie des entreprises, avec une baisse des indemnités, le démantèlement du régime des intermittents et l'augmentation de leurs cotisations, des différés d'indemnisation, un allongement du délai de carence (de 75 à 180 jours!) pour obtenir ses droits à l'assurance chômage, des maintiens de droits plus difficiles et coûteux pour les seniors proches de la retraite.

Puis un renforcement de la prétendue "lutte contre les fraudeurs et les fraudeuses", transforme malgré eux les agents de Pôle Emploi en fliqueurs et fliqueuses de chômeurs, chasseurs et chasseuses de trop-perçus et de fin de droits, dans le seul but d'afficher économies et prétendue "baisse du chômage". Pour de nombreux chômeurs et chômeuses, cette politique a révélé ses effets insupportables : non-prise en compte de périodes travaillées, réclamations de trop-perçus, demandes de justifications ou de pièces manquantes, appauvrissement, culpabilisation et sentiment d'être sans cesse suspecté de profiter... Derrière l'immolation devant le Pôle emploi de Nantes, combien d'autres drames silencieux ?

Le 5 octobre dernier le Conseil d'État a annulé la convention Unédic au motif que ce sur quoi elle porte ne relève pas de l'accord mais du droit. C'est une victoire pour tous les mouvements de chômeuses et de chômeurs qui, à l'instar de nos camarade de la CRISE⁶, ont décidé de relever la tête, se battre et « agir plutôt que subir ».

EN TRES TRES BREF

Les zeps qui disparaissent, les tuteurEs, les formateurEs, les chefEs, magistère, les réformes destructrices, les papiers par-ci, les paperasses par-là, les inspections qu'on pourrait/devrait refuser... TOUT t'exaspère ? Ça tombe bien, nous aussi : on n'en peut plus ! On n'est jamais de trop pour lutter... Contactez-nous, rejoins-nous !

La liberté syndicale est un droit fondamental.

5 Medef, CGPME, et l'UPA, côté patronat, et la CFDT, FO et la CFTC côté salariés. "Collaborateurs" devrait on dire, tant ceux-ci concourent, accord après accord, à faire reculer les droits sociaux.

6 LA CRISE à Nancy : contact au CCAN les jeudis après-midi, au 07 81 71 31 89 ou contact@lacrise54.org

éducation SUD Lorraine J'adhère !

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Tel :

Adresse mail :

Adresse professionnelle :

Catégorie :

Fonction exacte :

Classe Normale

Hors Classe

COTISATION - Barème indicatif selon les moyens de chacunE, la question financière ne doit pas être un obstacle :

Salaire net mensuel	Cotisation annuelle	Coût réel après crédit d'impôts de 66%
- de 600 €	6 €	2 €
+ de 600	15 €	5 €
+ de 750	27 €	9 €
+ de 900	45 €	15 €
+ de 1000	54 €	18 €
+ de 1100	64 €	21,33 €
+ de 1200	75 €	25 €
+ de 1300	88 €	29,33 €
+ de 1400	102 €	34 €
+ de 1500	117 €	39 €
+ de 1600	135 €	45 €
+ de 1700	153 €	51 €
+ de 1800	174 €	58 €
+ de 1900	192 €	64 €
+ de 2000	210 €	70 €
+ de 2100	230 €	76,66 €
+ de 2200	251 €	83,66 €
+ de 2300	272 €	90,66 €
+ de 2400	293 €	97,66 €
+ de 2500	315 €	105 €
+ de 2600	340 €	113,33 €
+ de 2700	364 €	121,33 €
+ de 2800	390 €	130 €
+ de 2900	416 €	138,66 €
+ de 3000	443 €	147,66 €
+ de 3100	472 €	157,33 €
+ de 3200	500 €	166,66 €
+ de 3300	530 €	176,66 €
+ de 3400	561 €	187 €
+ de 3500	593 €	197,66 €
+ de 3600 €	17,30 % du salaire mensuel	...

Paiement par chèque à l'ordre de SUD Éducation Lorraine et adressé à :

SUD Éducation – 4 rue de Phalsbourg – 54000 Nancy

Si vous choisissez de payer en plusieurs fois, envoyez tous vos chèques dès maintenant, tous datés à la date d'adhésion (en indiquant la date d'encaissement souhaitée au dos de chaque chèque).

Si vous souhaitez opter pour le prélèvement automatique, merci de le signaler (n'oubliez pas d'indiquer le montant de votre cotisation !), et de joindre un RIB. Et de cocher :

Je souhaite régler par prélèvement automatique :

juste pour cette année en une fois

juste pour cette année en fois

avec reconduction automatique annuelle